

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

### Article 1

---

Sont désignés Président et membres des jurys du master RESNUC, les enseignants ci-dessous :

#### Master 1 :

- Corinne LE GAL LA SALLE, présidente
- Isabelle TECHER
- Loïc DUCROS
- Sylvain FAURE
- Suppléants : Somar KHASKA, Sylvain RIGAUD, Benoit LEGER.

#### Master 2 :

- Isabelle TECHER, présidente
- Loïc DUCROS
- Benoit LEGER
- Suppléants : Corinne LE GAL LA SALLE, Sylvain RIGAUD, Sylvain FAURE

### Article 2

---

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoit ROIG